

# Les faits saillants du budget 2023

- Budget de 97,1 M\$.
- Hausse du compte de taxes moyen de 3,98 %, ce qui est inférieur à l'inflation.
- Programme triennal d'investissements (PTI) estimé à 29 M\$ :
  - 8,8 M\$ pour le programme de pavage;
  - 6,8 M\$ pour les bâtiments municipaux;
  - 9,4 M\$ pour le programme d'amélioration des parcs (incluant le parc Nature).
- Aménagement d'un chalet d'accueil et d'un stationnement au parc Nature.
- Prolongement du réseau cyclable.
- Poursuite du réaménagement du boulevard Industriel et de la rue Dubois.
- Plantation de 1250 arbres dans les parcs et emprises de rue.
- Subvention de 250 \$ pour bornes de voitures électriques privées.
- Implantation d'une zone d'innovation agricole
- Installation de nouveaux afficheurs électroniques de vitesse.
- Refonte du Plan d'urbanisme.
- Programme d'aide aux propriétaires de maisons lézardées.

## Renseignements :

450 974-5000 | [saint-eustache.ca](http://saint-eustache.ca)  
SEM (Saint-Eustache Multiservice)  
Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache  
(Québec) J7R 1X9



Prudence,  
constance,  
confiance.

Le compte  
de taxes 2023  
expliqué

Mot  
du maire



Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

### Prudence, constance, confiance.

Ces mots traduisent bien les concepts qui nous ont guidés au moment d'élaborer le budget 2023, dans un contexte marqué par l'instabilité économique. **Prudence** dans les choix, **constance** dans les projets nécessaires pour assurer l'avenir, et **confiance** que les choix que nous avons faits nous permettront d'aller de l'avant en gardant l'équilibre.

En dépit d'un taux d'inflation à 6,7 % et de son fort impact sur plusieurs de nos dépenses incontournables, nous avons réussi à maintenir à 3,98 % la hausse globale du compte de taxes de la maison de valeur moyenne. Et ce, en maintenant des investissements qui ajouteront à la qualité de vie collective, qui garantiront des assises solides sur le plan économique et qui nous permettront de continuer de mener une lutte efficace en faveur de l'environnement, sans ajouter à la dette.

Pour en connaître davantage sur les orientations budgétaires, consultez la section de notre site Internet consacrée au budget 2023. Vous verrez comment ces orientations nous permettront de garder le cap et d'envisager l'avenir avec confiance.

Bonne lecture.

Pierre Charron, maire



## Taux de taxes (par 100 \$ d'évaluation)



\* Pour les propriétaires d'immeubles locatifs, la différence entre le taux sur les immeubles non résidentiels et le taux de base est de 1,2082 \$ du 100 \$ d'évaluation.

## Taxes de services



\* Pour les immeubles d'habitation à logements multiples, 192 \$ pour le premier logement et 96 \$ pour chacune des autres unités.

## Impact des quotes-parts sur le budget

Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	3 762 720 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	920 610 \$
MRC de Deux-Montagnes	292 860 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 976 190 \$</b>

## Avis d'évaluation

### Sur quoi est basée la valeur de ma propriété ?

- Elle est basée sur le rôle d'évaluation foncière.
- Celui-ci est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité.
- Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande, en tenant compte des caractéristiques physiques de l'immeuble, de son état, de sa localisation et de son environnement.
- Il tient compte des conditions du marché immobilier au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et sert de base pour le calcul des taxes municipales des années 2022, 2023 et 2024.
- Ce travail est effectué par une firme indépendante et encadré par la Loi sur la fiscalité municipale.
- En aucun temps la Ville n'intervient dans la fixation des valeurs des propriétés.
- La valeur du rôle d'évaluation est révisée lorsque des travaux sont exécutés sur une propriété puisque ces derniers peuvent en changer la valeur.
- Il est possible d'effectuer une demande de révision du rôle d'évaluation de sa propriété selon certaines modalités prescrites par la Loi (pour en savoir plus : [saint-eustache.ca/citoyens-taxes-et-evaluation/evaluation-fonciere](http://saint-eustache.ca/citoyens-taxes-et-evaluation/evaluation-fonciere)).

## Fini le papier!

(pour les personnes qui le désirent)  
Recevez et consultez votre compte de taxes en ligne.  
Inscrivez-vous !

## Procédures d'inscription

- 1 Allez au [saint-eustache.ca/taxesenligne](http://saint-eustache.ca/taxesenligne).
- 2 Cliquez sur **S'INSCRIRE**, remplissez les champs indiqués et cliquez sur **CRÉER MON COMPTE**.
- 3 Cliquez sur l'icône « **PROPRIÉTÉ** » et ajoutez l'adresse de votre propriété ou le numéro de matricule.
- 4 Cliquez sur **AJOUTER UN COMPTE DE TAXES**, entrez le numéro du compte de taxes et le total à payer indiqué sur le coupon 1 qui se trouve sur le dernier compte annuel que vous avez reçu par la poste.
- 5 Pensez à l'environnement : activez le bouton **RECEVOIR MES COMPTES DE TAXES UNIQUEMENT EN LIGNE**.

## Quand payer mes taxes ?

### Pour les comptes de taxes de 300 \$ ou moins :

Acquitter en un seul versement au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales.

### Pour les comptes de taxes de plus de 300 \$ :

Il est possible d'acquitter en quatre versements :

- 1<sup>er</sup> versement — au plus tard 30 jours suivant l'envoi du compte de taxes municipales
- 2<sup>e</sup> versement — au plus tard le 10 mai 2023
- 3<sup>e</sup> versement — au plus tard le 9 août 2023
- 4<sup>e</sup> versement — au plus tard le 11 octobre 2023

## Où payer mes taxes ?

### Par votre institution financière

Sur le site de votre institution financière (vous devrez inscrire les 18 chiffres du numéro de matricule, sans tiret ni espace), au comptoir ou au guichet automatique.

### Par la poste (adresse au verso du dépliant)

Envoyez vos chèques postdatés, libellés à l'ordre de :

### Ville de Saint-Eustache

(inclure les coupons du compte de taxes correspondant aux dates limites inscrites sur les coupons.)

### Via le SEM (Saint-Eustache Multiservice)

Déposez votre chèque dans la boîte aux lettres près de l'entrée de la mairie (porte de côté).

Payez au comptoir en argent comptant, chèque, carte de débit (cartes de crédit non acceptées) : du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30.

## Comment payer mes taxes ?

Il est de la responsabilité du propriétaire d'acheminer son compte de taxes à son prêteur hypothécaire.

### Intérêts et pénalités

Les soldes impayés portent intérêts et pénalités au taux combiné de 12 %.

Seuls deux états de compte seront envoyés dans l'année, soit après le premier et le quatrième versement.

### Reçus

Aucun reçu ne vous sera remis, à moins que votre paiement ne soit effectué sur place au SEM en argent comptant.

Les renseignements contenus dans ce dépliant sont offerts à titre informatif seulement et n'ont pas force de loi.

English version available upon request.